

COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mil vingt, le 06 octobre, dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de M. Xavier LAMOTTE, Maire.

Présents : MM. LAMOTTE Xavier, TOURBET-LEROY Claude, PLEAU Patrick, BARRE Candice, CONDAMINET Daniel, COROUGE Nadine, GALLET Kelly, HAMEL Gilles, LE GOURVENEC Audrey, MOREAU Estelle, PRUDHOMME Cécile, RIVIERE Jacques,

Absents : MM. PICARD Denis, GRIFFE Thomas

Date de la convocation : 30 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Estelle

* * * * *

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 16 juin 2020, est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

M. le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- ✓ RPQS 2019
- ✓ Désignation d'un référent au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- ✓ Convention de prestation de service avec le Syndicat Scolaire de Fontaine-Fourches, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine
- ✓ Désignation d'un représentant à l'assemblée générale d'ID77 (groupement dédié à l'ingénierie départementale au service des collectivités)

Le conseil municipal, accepte l'ajout de ces délibérations

n°1/06/10/2020 – DECISION MODIFICATIVE n° 1

M. le Maire expose au le conseil municipal que suite à des erreurs de saisie, au budget primitif 2020, il est nécessaire de d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		11921.36
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)		-1200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10721.36	
TOTAL :		10 721.36	10 721.36

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-0.35
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-0.35	
TOTAL :		-0.35	-0.35

TOTAL :		10 721.01	10 721.01
---------	--	-----------	-----------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications effectuées au budget primitif 2020.

n° 2/06/10/2020 – VOTE d'une SUBVENTION à l'Association EGMOS (Entraide aux Greffés de Moelle Osseuse)

M. le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention au profit de l'Association EGMOS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** une subvention d'un montant de 200.00 €

n° 3/06/10/2020 – CNAS – Désignation d'un délégué élu

Considérant la délibération du 23 mai 2013 concernant l'adhésion au CNAS,

M. le Maire rappelle que le CNAS est une association de 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Ce délégué est appelé à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le C.N.A.S. et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du C.N.A.S.

Il est désigné pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

En cas de démission, mutation, cessation de fonction d'un des délégués, la collectivité doit en informer le C.N.A.S. et procéder à la désignation ou à l'élection d'un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. LAMOTTE Xavier, Maire, représentant « élu »

n° 4/06/10/2020 – SDESM - DESIGNATION de DELEGUES au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de désigner au S.D.E.S.M., les membres suivants :

Titulaires : M. PLEAU Patrick et M. TOURBET-LEROY Claude

Suppléant : M. CONDAMINET Daniel

n° 5/06/10/2020 – AGEDI - Désignation du délégué au Syndicat Mixte AGEDI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE**

- ✓ Monsieur TOURBET LEROY Claude, 1^{er} Adjoint,

comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

n° 6/06/10/2020 - DESIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION « APPEL d'OFFRES »

Le Conseil Municipal a désigné à bulletins secrets les membres de la **Commission d'appel d'offres** :

Monsieur le Maire est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
TOURBET-LEROY Claude	MOREAU Estelle
PLEAU Patrick	GRIFFE Thomas
LE GOURVENEK Audrey	RIVIERE Jacques

n° 7/06/10/2020 - DESIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION « DELEGATION de SERVICE PUBLIC (CDSP) »

Le Conseil Municipal a désigné à bulletins secrets les membres de la **Commission de Délégation de service public (CDSP)**

Monsieur le Maire est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
TOURBET-LEROY Claude	MOREAU Estelle
PLEAU Patrick	GRIFFE Thomas
LE GOURVENEK Audrey	RIVIERE Jacques

n° 8/06/10/2020 - CONVENTION de PARTENARIAT avec une ASSOCIATION de PROTECTION des ANIMAUX (POUR CAPTURE ET STÉRILISATION de CHATS LIBRES)

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable que la commune mette en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en 2021 avec l'aide de la fondation « 30 millions d'amis ».

La convention prenant fin en décembre 2020, Monsieur le Maire propose de passer une nouvelle convention pour 2021 pour 15 chats.

La prise en charge des frais de vétérinaires est de 50 % par la commune et de 50 % par la fondation « 30 millions d'amis ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de prendre en charge les 50 % de frais de stérilisation et d'identification

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

n° 9/06/10/2020 - CONVENTION PRESTATIONS de CONTRÔLE des POTEAUX et BOUCHES d'INCENDIE avec le SYNDICAT S2E77

- ✓ Vu la réforme de la DECI et l'arrêt de la prestation de pesée des poteaux et bornes à incendie réalisée jusqu'à présent par le SDIS,
- ✓ Vu que les poteaux et bornes sont raccordés au réseau d'eau public, propriété du S2e77 ou mis à disposition au S2e77,
- ✓ Vu le risque sanitaire encouru lors des manœuvres de ces éléments et les dysfonctionnements et dégradations engendrés sur le territoire lors de ces pesées,
- ✓ Vu la convention présentée par M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec la Régie du S2e77.

n° 10/06/10/2020 – RPQS 2019

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, au Sous-Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

n° 11/06/10/2020 - CONVENTION de PRESTATION de SERVICE avec le SYNDICAT SCOLAIRE DE FONTAINE-FOURCHES, NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE

M. le Maire explique que le Syndicat Scolaire a un besoin en matière de personnel technique pour l'entretien des locaux et des extérieurs de l'école.

La commune de Fontaine Fourches met à la disposition du Syndicat Scolaire les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un ou deux agents assureront les missions afférentes.

Une convention de prestation de service pourrait être conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

n° 12/06/10/2020 - DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'ID77 (groupement dédié à l'ingénierie départementale au service des collectivités)

M. le Maire explique qu'en 2018, le Département et six de ses organismes associés (Act'art, Aménagement 77, CAUE 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement) ont constitué le groupement d'intérêt public (GIP) ID77 dédié à l'ingénierie départementale au service des collectivités qui le souhaitent.

Aussi, conformément à l'article 16.1 de la convention constitutive, il est nécessaire de désigner, parmi les membres du conseil municipal un représentant à l'assemblée générale d'ID77,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE**, M. Xavier LAMOTTE, représentant de la commune à l'assemblée générale d'ID77.

La séance est levée à 21h30

Fait à Fontaine-Fourches,
Le 09 octobre 2020

Le Maire,
Xavier LAMOTTE